

Quelques Saints du Mois

par

Paulette Leblanc

Les 16 martyres de Compiègne

Nous connaissons tous l'histoire du martyre des Carmélites de Compiègne, mais nous ignorons généralement les détails de ce qui fut leur vie de 1790 à 1794, pendant la Révolution française, jusqu'à leur exécution. Curieusement, certains documents mentionnent que, cent ans plus tôt, une carmélite de ce monastère de Compiègne, sœur Élisabeth-Baptiste, avait vu, en songe, toutes les religieuses de son couvent dans la gloire du ciel, revêtues de leur manteau blanc et tenant une palme à la main... Elle se demanda alors si Dieu leur réservait l'honneur du martyre ? Cette pensée fut communiquée aux carmélites qui la transmirent à leurs descendantes, jusqu'en 1789.

Le 4 août 1790, conformément aux ordres donnés par l'Assemblée Constituante, les autorités civiles de Compiègne se présentèrent au monastère des carmélites, et procédèrent à l'inventaire des biens de la communauté. Puis, le 14 septembre 1792, les religieuses durent quitter leur habit religieux et abandonner leur monastère. Dès lors, elles vécurent dispersées en quatre petits groupes, mais continuant, sous le costume séculier, leur existence de carmélites. Le 19 septembre 1792, sur les conseils de la municipalité et peu informées de la teneur de ce serment, les carmélites signèrent toutes le serment de *Liberté-Égalité*.

Mais bientôt, comprenant les véritables desseins de la Révolution, et sentant le désir de ses sœurs, la mère prieure proposa à ses religieuses, toujours en 1792, de faire *"un acte de consécration par lequel la communauté s'offrirait en holocauste pour apaiser la colère de Dieu et pour que cette divine paix que son cher Fils était venu apporter au monde fût rendue à l'Église et à l'État."* Les Carmélites de Compiègne firent cette consécration avec joie et la renouvelèrent tous les jours.

Les carmélites hébergées en quatre petits groupes dans quatre familles, continuaient, nous le savons déjà, discrètement leur vie religieuse. Cependant la régularité même de la vie de chaque groupe, reproduisant la vie du carmel aussi exactement que le permettaient les circonstances, n'avait pas échappé aux Jacobins de Compiègne qui les dénoncèrent au comité de salut public du district ; ces Jacobins les accusaient de se livrer

SPIRITUALITÉ SUR RADIO-SILENCE

à des réunions suspectes et d'entretenir avec les fanatiques de Paris une correspondance criminelle.

Les carmélites de Compiègne furent donc arrêtées le 22 juin 1794 et incarcérées dans l'ancien couvent de la Visitation, transformé en prison. Là, en attendant que le Comité de salut public, avisé par le comité local, statuât sur leur sort, les prisonnières, informées de ce qu'était, en réalité, le serment "*Liberté-Égalité*", se rétractèrent, "*préférant mille fois mourir plutôt que de rester coupables d'un tel serment.*" Or, la Terreur battait alors son plein contre les prêtres et les religieux. Aussi, les carmélites de Compiègne furent-elles transférées à la Conciergerie, à Paris, le 12 juillet suivant.

À Paris, à la Conciergerie, les seize carmélites continuèrent à observer leur Règle : un témoin, emprisonné lui aussi, mais qui sera libéré à la fin de la terreur, raconta qu'on les entendait la nuit, vers deux heures du matin, réciter leur office. Il précisa même que le 16 juillet 1794, la veille de leur exécution, elles célébrèrent la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel avec un grand enthousiasme et une grande joie.

Le 17 juillet 1794, les 16 carmélites furent jugées, sans la présence d'aucun témoin ; elles furent condamnées à mort sous l'accusation de "*machiner contre la Révolution*". En effet, les carmélites étaient déclarées "*coupables de former des rassemblements et des conciliabules contre-révolutionnaires, d'entretenir des correspondances fanatiques et de conserver des écrits liberticides...*" L'acte d'accusation et l'arrêt de mort furent rédigés par Fouquier-Tinville. C'était vrai, les carmélites se réunissaient plusieurs fois par jour pour prier pour leurs persécuteurs. Quel fanatisme ! Cela méritait bien la mort.

Entendant la lecture de l'acte d'accusation et du verdict, Sœur Henriette de la Providence, demanda au président Scellier ce qu'il fallait entendre par le mot "*fanatique*" qui figurait dans le texte du jugement. Le président lui répondit : "*J'entends par là votre attachement à ces croyances puérides, vos sottises pratiques de religion.*"

Une heure après, les 16 carmélites de Compiègne montèrent dans les charrettes qui, via la place de la Bastille, les conduisirent sur la place du Trône renversé, qui deviendra plus tard la Place de la Nation. Sur leur passage la foule manifestait des sentiments divers, allant des injures jusqu'à l'admiration. Les carmélites, elles, chantaient le Miserere et le Salve Regina. Arrivées au pied de l'échafaud, elles entonnèrent le *Te Deum*, suivi du *Veni Creator*. Enfin elles renouvelèrent les promesses de leur baptême et leurs vœux de religion. Elles pouvaient mourir en paix.

C'est alors que, pressée par le bourreau, sœur Constance, une jeune novice, s'agenouilla devant Mère Thérèse de Saint-Augustin, la prieure, et lui demande sa bénédiction et la permission de mourir. La novice se releva

SPIRITUALITÉ SUR RADIO-SILENCE

et, tout en chantant le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes*, elle gravit les marches de l'échafaud. Les autres religieuses observèrent le même cérémonial. Enfin, après avoir vu toutes ses filles donner à Dieu la plus grande preuve d'amour que puisse lui donner une créature, la prieure se livra, elle aussi, au bourreau. La consécration par laquelle, vers Pâques 1792, la communauté s'était offerte "*en holocauste pour que la paix soit rendue à l'Église et à l'État*", venait d'être ratifiée par le Seigneur. Nous devons ajouter que les chants des religieuses gravissant l'échafaud impressionnèrent beaucoup la foule qui assistait à l'exécution. Les corps et les têtes des 16 carmélites de Compiègne furent jetés dans une des deux fosses communes du cimetière de Picpus, à Paris, dans le 12^{ème} arrondissement. Ils y sont toujours.

Les carmélites de Compiègne furent béatifiées le 27 mai 1906 par le pape Saint Pie X.

Quelques petites remarques s'imposent maintenant.

- Tout d'abord, il nous faut savoir que Mère Thérèse de Saint-Augustin avait averti ses filles : "*Elles ne devaient pas laisser entrer la guerre civile dans leur cœur, car, elles n'étaient pas des juges mais des suppliantes !*" Ces paroles ne nous concernent-elles pas, nous aussi, aujourd'hui ?

- Le monastère des carmélites, à Compiègne, devenu "*bien national*" fut vendu en 1795. Il n'en reste rien aujourd'hui : l'emplacement est occupé par l'École d'État-major et le Théâtre Impérial. Notons toutefois qu'une plaque apposée en 1994, rappelle la destination première de ces lieux.

- La vie, l'arrestation et la mort des carmélites de Compiègne ont inspiré plusieurs œuvres : des œuvres littéraires, des opéras et des films. Ces productions sont souvent appelées : *Dialogues des carmélites*. Ces ouvrages reçurent une publicité inattendue dans le monde de la culture grâce à la publication de l'œuvre de Gertrud von le Fort, "*La Dernière à l'Échafaud*" en 1936.